

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LES BRESEUX

Séance ORDINAIRE du 21 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un janvier le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Étaient Présents : Virginie HENRY, Annie MERCIER, François BANDELIER, Samuel BULLIARD, Richard GIRARDCLOS, Lionel SALA et Jean-Pierre SANDOZ.

Étaient Absents Excusés : Carole BERNARD et Elise MESSINGER

Procuration : Carole BERNARD à Samuel BULLIARD
Elise MESSINGER à Lionel SALA

Personnes extérieures : Thomas PIQUEREZ

Secrétaire de la séance : Jean-Pierre SANDOZ

Date de convocation : 29/11/2019

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
 2. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre
 3. Délibération départ logement Rue A Manessier
 4. Délibération arrivée logement Rue A Manessier
 5. Délibération terres communales
 6. Délibération travaux forestiers 2020
 7. Délibération achat de parcelle
 8. Préparation budget 2020
- Questions diverses
Repas des anciens
Composition bureau élection municipales

DÉLIBÉRATIONS

01-2020	Délibération ANNULE ET REMPLACE 47-2019 toiture Cure
02-2020	Délibération départ logement Rue A Manessier
03-2020	Délibération terres communales
04-2020	Délibération travaux forestiers 2020
05-2020	Délibération achat de parcelle

OUVERTURE DE SÉANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Alexandre MONNET, Maire.

-1 DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Est élu secrétaire de séance à l'unanimité : Jean-Pierre SANDOZ

-2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DÉCEMBRE 2019

Rapporteur : Monsieur Alexandre MONNET, Maire.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil d'adopter le procès-verbal de la séance du 18 décembre.

Richard GIRARDCLOS demande à revenir sur le point 4 concernant le devis de l'entreprise BULLIARD pour le bardage de la cure.

Extrait « Il s'avère que la société BULLIARD a mal évalué le métré et nous a renvoyé une facture d'un montant de 3 581,27€

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

* Décide de refuser la plus-value des travaux de la toiture de la Cure pour un montant de 3 581,27 €

Vote : **6 voix pour 2 voix contre 2 abstentions »**

01-2020 DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE 47-2019

Il s'avère que la société BULLIARD a mal évalué le mètre et nous a renvoyé une facture d'un montant de 3 581,27€

Le Conseil Municipal entendu et après en avoir délibéré

* Décide de revenir sur la décision de refuser la plus-value des travaux de bardage de la Cure

* Décide de verser la somme de 1 226€

Le procès-verbal est adopté par **6 voix pour 2 voix contre et 2 abstentions**

-3 02-2020 DÉLIBÉRATION DÉPART LOGEMENT RUE A MANESSIER

Monsieur le Maire indique que Madame FEUVRIER Mélanie, locataire du logement communal sis 4 Rue Alfred Manessier à LES BRESEUX a dénoncé le bail de location et ce, à compter du 1 janvier 2020.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- D'accepter le départ de Madame FEUVRIER Mélanie au 31 mars 2020

Vote : **10 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 24/01/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-4 DÉLIBÉRATION ARRIVÉE RUE A MANESSIER

REPORT AU CONSEIL MUNICIPAL 30 JANVIER 2020

-5 03-2020 DÉLIBÉRATION TERRES COMMUNALES

Le 19 décembre 2019, Madame PIQUEREZ nous a transmis un courrier pour cessation d'activité au 1^{er} janvier 2020, qui précise que pour le bien de l'exploitation, il serait bon que ces terres reviennent à Thomas PIQUEREZ.

Monsieur MILLOT Ludovic a adressé un courrier daté du 2 janvier 2020 qui demande l'attribution des parcelles communales exploitées auparavant par Madame PIQUEREZ Pascale.

Deux agriculteurs ont demandés à exploiter ces terres : Thomas PIQUEREZ et Ludovic MILLOT.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide de voter à bulletins secrets (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

- Ludovic MILLOT 5 voix
- Thomas PIQUEREZ 2 voix
- Terres divisée en part égales aux deux agriculteurs demandeurs 2 voix

Au vu du nombre de voix les terres communales d'une surface de 5ha44a sont attribuées à Ludovic MILLOT

Visa du contrôle de légalité : 24/01/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-6 04-2020 DÉLIBÉRATION TRAVAUX FORESTIERS 2020

Monsieur le Maire explique le devis PRC-20-844011-00265406 concernant le programme d'actions de la forêt communale.

Un devis d'un montant total de 2 150 € HT est suggéré :

Investissement : travaux de nettoyage de jeune peuplement sur la parcelle 4.i
1 040 € HT

Fonctionnement : entretien des parcelles des parcelles 1.i, 2.i et 3.i
1 110 € HT

Le Conseil Municipal ayant étudié le devis :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis

- Autorise l'ONF a effectuer les travaux

Vote : **7 voix pour** **2 voix contre** **1 abstention**

Visa du contrôle de légalité : 27/01/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-7 05-2020 DÉLIBÉRATION ACHAT DE PARCELLE

Monsieur le Maire a appris qu'une parcelle limitrophe avec la commune est en vente.

Puisqu'il s'agit d'une parcelle forestière, celle-ci est susceptible d'apporter des ventes de bois supplémentaire au budget.

Le Maire propose d'acheter cette parcelle pour la somme de 7 500€ maximum

Le Conseil Municipal après avoir entendu les arguments :

- Autorise Monsieur le Maire à se porter acquéreur au nom de la Commune pour un montant de 7 500€ maximum
- Autorise Monsieur le Maire a signé tous les documents se référents à cette vente

Vote : **7 voix pour** **1 voix contre** **2 abstentions**

Visa du contrôle de légalité : 27/01/2020

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

-8 PRÉPARATION BUDGET 2020

Église (toiture + électrification) montage du dossier cette année avec les demandes de subvention pour travaux en 2021.

Barrière de la Bouloye

Réhabilitation terrain de boules

Enfouissement des réseaux secs rue du Val, Rue principale

Réfection rue de la Douve

Création de trottoirs rue des Mialettes

Parking pour co-voiturage

Eclairage LED aux écarts

Avec le soutien du département : création de trottoirs et enrobé définitif Rue Abbé Comment et Rue des Seignottes, et réfection par un enduit de la Rue Principale

- QUESTIONS DIVERSES

Repas des anciens : Au coin du Bois de Mancenans-Lizerne le samedi 29 février à midi, menu à 34 € pour les conjoints n'ayant pas atteint 65 ans.

Composition bureau élection municipales

François BANDELIER demande

où en est le dossier Accesti concernant la Rue des Mialettes. Le dossier est toujours en cours auprès des avocats de Besançon.

Église : 3 trous rebouchés sur la façade mais par qui ???

Cartes géographie : lors d'un tri dans le grenier de l'école, des cartes de géographie ont été vendues mais où est l'argent ?

Monsieur le Maire répond : soit à la coopérative de l'école ou à l'Association des Parents d'élèves.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le Maire,
Alexandre MONNET